



RÈGLEMENT DU GRAND PRIX NATIONAL BERNARD B. DADIÉ DE LITTÉRATURE 2026

Article 1 : Présentation

Le Ministère de la Culture et de la Francophonie, dans le cadre de sa politique de promotion du livre et de la lecture au plan national, lance le prix littéraire dénommé « **Grand Prix National Bernard B. DADIÉ de Littérature** » doté d'une enveloppe de trois millions (3 000 000) de francs CFA.

Ce prix est décerné lors de la cérémonie officielle de proclamation des Prix littéraires nationaux durant le Salon International du Livre d'Abidjan (SILA).

Ce prix vise à susciter la création littéraire en Côte d'Ivoire et à honorer les écrivains majeurs qui donnent sens et énergie aux lettres ivoiriennes.

Article 2 : Thème

Aucun thème n'est imposé aux participants au Grand Prix National Bernard B. DADIÉ de Littérature. Toutefois, les ouvrages en compétition doivent refléter les grandes valeurs défendues et prônées par la République de Côte d'Ivoire.

Article 3 : Inscriptions

Les participants au Grand Prix National Bernard B. DADIÉ de Littérature sont les maisons d'édition et les écrivains à titre individuel.

Ils feront parvenir leurs ouvrages en six **(06) exemplaires**, à l'adresse suivante :



GRAND JURY DE COORDINATION DES PRIX LITTÉRAIRES NATIONAUX

Grand Prix National Bernard B. DADIÉ de Littérature 2026

**Ministère de la Culture et de la Francophonie - Direction de
l'Industrie du Livre et de la Promotion de la Lecture**

BP V 39 Abidjan, République de Côte d'Ivoire.

Ils pourront également les déposer physiquement sous pli fermé à
l'adresse suivante :

GRAND JURY DE COORDINATION DES PRIX LITTÉRAIRES NATIONAUX

Grand Prix National Bernard B. DADIÉ de Littérature 2026

**Ministère de la Culture et de la Francophonie - Direction de
l'Industrie du Livre et de la Promotion de la Lecture –**

**Abidjan Plateau, Cité Administrative, Tour B, 4ème étage, porte 17,
(+225 0172039248)**

Article 4 : Conditions de participation

Le Grand Prix National Bernard B. DADIÉ de Littérature distingue un écrivain ivoirien pour la qualité de sa production littéraire. Il est ouvert aux œuvres écrites en français et éditées à partir du 1er décembre 2024.

Il ne peut être présenté plus de deux (2) titres par maison d'édition et par auteur. Un auteur ayant déjà remporté le prix ne peut se présenter de nouveau.

Article 5 : Dates de clôture des participations

Le Grand Prix National Bernard B. DADIÉ de Littérature 2026 est ouvert du **18 février au 06 mars 2026**, à 16h30. Pour les envois postaux, le cachet de la poste fera foi.



Article 6 : Jury

Le jury du Grand Prix National Bernard B. DADIÉ de Littérature sera composé de professionnels du livre.

Article 7 : Proclamation des résultats

Les lauréats des délibérations du jury seront rendus publics à la cérémonie officielle de proclamation des prix littéraires nationaux au Salon International du Livre d'Abidjan (SILA).

Un auteur en lice pourra se voir attribuer le Grand Prix National Bernard B. DADIÉ de Littérature « pour l'ensemble de son œuvre » si le jury le décide.

Le jury peut renoncer à attribuer le prix s'il juge les ouvrages présentés d'un niveau faible. Ses décisions sont sans appel.

Article 8 : Dotation du prix

Le Grand Prix National Bernard B. DADIÉ de Littérature 2026 est doté de trois millions (3 000 000) de francs CFA, d'un trophée et d'une attestation de lauréat.

Article 9 : Droits de participation

Aucun droit de participation ne sera versé par les candidats. Les ouvrages déposés pour le Grand Prix National Bernard B. DADIÉ de Littérature ne seront pas retournés.

Article 10 : Dispositions finales

La participation au Grand Prix National Bernard B. DADIÉ de Littérature 2026 implique l'acceptation du présent règlement.